

LE MOT DU MAIRE-DÉLÉGUÉ

Mes Chers(es) Concitoyens(nes),

Mes Chers Amis,

Après cette première période de confinement et la mise en place du conseil municipal de Souleuvre en Bocage, le conseil communal de Saint Martin des Besaces composé de sept membres (moyenne d'âge de 41 ans) a commencé à travailler réellement à partir de septembre en s'obligeant une réunion mensuelle pour évoquer différents sujets et réfléchir sur des idées et projets à réaliser dans les années à venir.

A cause de cette pandémie, (covid 19) toutes les manifestations associatives et autres ont été annulées sauf celle du Musée qui s'est tenue sur le stade, le week-end du 31 mai, ce qui a entraîné une saison estivale morose.

Le repas des aînés lui aussi a dû être annulé.

Et rebelote en novembre, deuxième confinement, ce qui a entraîné la fermeture provisoire des commerces dits non essentiels, les deux bars, le salon de coiffure et le magasin de fleurs qui venait juste d'ouvrir. Il en ressort un sentiment d'injustice par rapport aux grandes surfaces, qui elles, sont restées ouvertes.

Comme tout bon soldat, gardons le moral pour pouvoir aborder la nouvelle année avec sérénité et sécurité sanitaire.

Le conseil communal et moi-même par le biais de ce bulletin municipal, nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour cette année 2021 ainsi qu'à vos proches, avec une reprise normale de la vie courante.

Bien amicalement

Le Maire délégué
Eric MARTIN



LE CONSEIL COMMUNAL :

(de gauche à droite et de haut en bas)

Cyndi THOMAS,

Odile HARDY (Adjointe),

Colette LESOUF (Ancien Maire),

Eric MARTIN (Maire Délégué),

Betty LETOURNEUR (secrétaire),

Annabelle PELCERF,

Nicolas LHULLIER,

Aurélien BRIERE

Ludovic LE CANU

**EN RAISON DES CONDITIONS
SANITAIRES, LES VŒUX DU MAIRE NE
SERONT PAS ENVISAGEABLES.**

**AU GRAND REGRET DE NE POUVOIR
VOUS RENCONTRER ET PARTAGER LA
GALETTE DES ROIS**

ÉTAT CIVIL

Naissances



RIGOTLEBAILLIF Batiste, 02/01/2020 DELAFOSSE Chloé, 23/07/2020
 FRANÇOIS Marcelin, 09/01/2020 PICOT Malone, 18/08/2020
 FRANÇOIS Laurette, 09/01/2020 BAZIRE Lucie, 02/08/2020
 HUET Alixe, 29/01/2020 DAROCZI Sergiu, 08/08/2020
 BRION Lou, 31/01/2020 DJEZIRI Eden, 22/08/2020
 DAUGE Owen, 24/02/2020 MARIE Lindsay, 24/09/2020
 LEON Jules, 18/05/2020 MAIZERAY DEVI Aven, 17/11/2020
 THOMAS Marin, 21/06/2020 METRO Léna, 12/12/2020
 TIERCEN Raphaëlle, 12/07/2020 LUCAS Lowen, 21/12/2020
 SCHNEIDER Isaac, 18/07/2020

Mariages



BACHELEY Emmanuel et HEREL Sarah, 29 août
 LEFEVRE Jonathan et ANQUETIL Alexandre, le 12 septembre
 JARDIN Anthony et RENEE Marion, le 19 septembre

Décès

Loïc VARIN, le 29 mars à Saint-Lô
 Gérard PRUVEL, le 18 avril à Saint Martin des Besaces
 Gérard LOUVEL, le 1er mai à Vire-Normandie
 Jacques BEAUFILS, le 3 juillet à Caen
 Marcel LEBEL, le 30 juillet à Le Bénay-Bocage
 Gilbert BRUNET, le 1er août à Saint Martin des Besaces
 Gérard PINEL, le 12 septembre à Vire Normandie
 PLOURDEAU Jacqueline décédée le 15 décembre à Saint Martin des Besaces

VIE PRATIQUE

MAIRIE de Saint Martin des Besaces	Adresse mail :
Horaires d'ouverture	mairie-st-martin-des-besaces@wanadoo.fr
Mardi, Jeudi, Vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 Samedi de 9h à 12h30 Mercredi fermé au public	02 31.68.71.49
ADMR	02 31 09 01 22
Cabinet médical Saint-Martin-des-Besaces	02 31 68 71 01
Cabinet infirmières Saint-Martin-des-Besaces	02 31 68 73 72
Pharmacie Saint-Martin-des-Besaces	02 31 68 71 34
Ecole maternelle	02 31 67 03 22
Ecole primaire	02 31 68 78 54
Cantine scolaire	02 31 68 74 94
Bibliothèque municipale	02 31 68 86 98
Presbytère LE BENY BOCAGE	02 31 68 63 13
Agence Postale Communale	02 31 59 87 88
Gendarmerie Le Bénay Bocage	02 31 66 33 10
Gendarmerie Aunay-sur-Odon	02 31 29 34 70
B.M.A. Saint-Martin-des-Besaces	02 31 66 60 50
Assistante sociale Centre Médico-Social – Le Bénay Bocage	02 31 68 69 79
Assistante sociale CARSAT – Vire	02 31 68 68 18
Présence verte	02 31 25 39 10

TARIFS LOCATIONS SALLES COMMUNALES

Vaisselle et charges comprises

Désignation	Gymnase	Salle des Fêtes	Salle Pierre Madelaine	Location de matériels aux particuliers
Vin d'honneur	70€ cne 90€ Hcne	70€ cne 90€ Hcne	70€ cne 90€ Hcne	Chaise 0.70€
Café inhumation	Gratuit cne 70€ Hcne	Gratuit cne 70€ Hcne	Gratuit cne 70€ Hcne	Petite table 1.00€
Réunion Conférence Spectacle avec cuisine	30€ asso°	180€ cne 240€ Hcne 20€ asso°	95€ cne 120€ Hcne 20€ assoc	Grande table 1.70€ Couvert 0.76€
Réunion Conférence Spectacle sans cuisine	30 € asso°	70€ cne 90€ Hcne 20€ asso°	70€ cne 90€ Hcne 20€ asso°	Tasse, verre assiette 1.52€ Barrière 1.52€
Soirée dansante Loto ou belote	30 € asso°	150€ cne 190€ Hcne 20€ asso°	20€ asso°	Emplacement camion déballage 22€
1 journée repas	190€ cne 250€ Hcne 30€ asso°	190€ cne 250€ Hcne 20€ asso°	130€ cne 180€ Hcne 20€ asso°	Benne au voyage 30€+ temps passé par l'employé
2 journées repas	250€ cne 300€ Hcne 60€ asso°	250€ cne 310€ Hcne 30€ asso°	190€ cne 240€ Hcne 30€ asso°	Estrade 30€

Les tarifs de location s'appliquent aux associations seulement pour des réservations à but lucratif

Toute demande de réservation de salles communales fera l'objet d'une convention entre la commune et l'organisateur. Une attestation d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux, pendant la période de mise à disposition est demandée. La réservation ne sera définitive qu'après remise d'un exemplaire de la convention signée et versement d'arrhes de 50% du montant de la location.



MISE EN GARDE ! Nombreux démarchages par téléphone, d'une société du Calvados, auprès des habitants des communes de la région. Les individus se présentent comme travaillant pour le Grenelle de l'environnement et précisent qu'ils sont mandatés par la mairie de leur domicile pour effectuer des contrôles portant sur l'isolation thermique de leur habitation. Ils se montrent très insistants afin d'obtenir un rendez-vous dans le but de refaire l'isolation complète de la maison. Si vous êtes concernés par de tels agissements, informez la gendarmerie Tél 02.31.29.34.70.

La recrudescence des vols, des démarchages frauduleux par téléphone ou à domicile, des abus de confiance ne cessant d'augmenter.... **SOYEZ VIGILANTS**



Suite à de nombreuses plaintes et constatations d'incivilité dans la rue de l'église, le Conseil Communal a décidé d'apporter des modifications afin de réduire la vitesse.

Dans un premier temps, pose d'une écluse avec cousin berlinois sera effectuée et dans un second temps la mise en place d'un radar pédagogique "amovible".

Une fois les travaux terminés, la zone 30 s'étendra jusqu'au sens giratoire.

AU CONSEIL COMMUNAL

MISE A DISPOSITION DU GYMNASE

Le Conseil Communal a accordé mise à disposition à titre gratuit du gymnase de Saint Martin Des Besaces au profit du PMO SOULEUVRE EN BOCAGE dans le cadre de l'entraînement de son personnel. Cette demande avait été formulée par le Groupement de Gendarmerie Départemental du Calvados.

INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE

Suite à la circulaire relative aux indemnités de Gardiennage des Eglises Communales, les membres du Conseil Communal acceptent de verser cette indemnité de Gardiennage à Mr Jean THOMAS pour un montant total de 600.83€ d'indemnité pour les églises de Saint Martin des Besaces et de La Ferrière au Doyen.

PARTICIPATION FINANCIERE

Une participation financière du SDEC a été versée à la commune de Souleuvre en Bocage pour un montant de 14 224.55€ suite aux travaux de raccordement au réseau public d'électricité qui ont été réalisés lors de la viabilisation du Lotissement LOGIPAYS /GENDARMERIE et communal de Saint Martin des Besaces.

CONSEIL CONSULTATIF

Monsieur le Maire Délégué a proposé aux membres du Conseil Communal la possibilité d'élargir le conseil consultatif à des membres

extérieurs.

Après réflexion les membres du Conseil Communal décident de conserver le conseil à sept membres.

COMMISSION DE VOIRIE

Représentants de la voirie, M. Nicolas LHULLIER et Mme Odile HARDY proposent de retenir trois routes à remettre en état pour le moment :

- La route de l'Hôtel au Brun
- La route de la petite Bergerie
- La route du Moulin chevalier

Le Conseil Communal donne son accord

AMENAGEMENT VOIE PIETONNE

Le Maire délégué fait part aux membres du Conseil Communal des doléances reçues de la part de Mr et Mme METRO ainsi que de Mr et Mme RIVIERE pour l'aménagement d'une voie piétonne respectivement :

- Rue de la 11DBB
- Et Route du Passous.

Après vérification sur place, Mr Romain Bourget Technicien à Souleuvre confirme à Mr le Maire délégué la nécessité d'effectuer une voie piétonne rue de la 11 DBB et d'étudier la route du Passous. Le Conseil Communal approuve cette décision.

ACCES SUR PARCELLE CONSTRUCTIBLE

Lors d'une demande de certificat d'urbanisme opérationnel, il a été demandé la division de la parcelle constructible

située « Lotissement La Forge - rue des Pensées » en 2 lots pour édifier une maison d'habitation sur lot A et une maison d'habitation sur le lot B.

Les membres du Conseil Communal donnent un avis favorable sous réserve que l'accès du lot A soit identifié « rue du lotissement La Forge » et que l'accès sur le lot B soit identifié « rue de la mare Varin côté Est à l'angle du chemin MOULEC.

DOTATION LOCALE COMMUNALE

le budget de la commune de Saint Martin des Besaces arrêté au 10 septembre 2020 pour un montant total de 50849.01€ tout en sachant que la dotation locale

accordée à notre commune pour l'année 2020 est de 112300€.

Après avoir analysé ligne par ligne, le Conseil Communal demande à consulter les factures détaillées des téléphones portables pour Saint Martin des Besaces.

TRAVAUX SALLE DE JUDO

Une demande a été faite par l'ABC d'agrandir la salle de judo pour exercer une activité de YOGA.

Après avoir analysé, le Conseil Communal ne souhaite pas agrandir par manque d'espace mais, dans un premier temps, effectuer des travaux de renforcement du plancher par les agents communaux.

TRAVAUX SALLE DES FÊTES

Les membres du Conseil Communal ont accepté de confier le recouvrement des meubles et portes de la cuisine de la salle des Fêtes en tôles INOX à la société LEMARCHAND pour un montant de 1440€ HT

COURS DE YOGA

Mme AUMONT Sophie souhaite exercer dans le cadre de son activité des cours de YOGA dans une de nos salles communales, le dimanche matin.

Après son accord de principe, le Conseil Communal charge le Maire délégué de transmettre cette demande à Monsieur le Maire de Souleuvre en Bocage pour établir les conditions de location.

ATVS

le Conseil Communal souhaite proposer Eliane FRANCOISE en tant que représentant sous réserve qu'elle accepte cette mission.

VENTE DE L'ANCIENNE CASERNE DES POMPIERS

Mr le Maire délégué fait part au Conseil Communal de la proposition de Mr LHULLIER Nicolas d'acheter l'ancienne caserne des pompiers au prix de 50000€ hors frais d'acte notarial.

Le Conseil Communal donne son accord.

En attendant la vente définitive, Mr LHULLIER Nicolas demande à louer le bâtiment à partir du 1er décembre 2020 pour pouvoir entreposer son stock de marchandises qui doit arriver d'Angleterre début décembre.

Le Conseil Communal accorde de louer à Mr LHULLIER Nicolas le bâtiment au prix de 400€/mois sans les charges à compter du 1er décembre 2020 jusqu'à la signature de l'acte de vente et charge le Maire Délégué d'acter sous forme de convention cette location.

ILLUMINATIONS ET DÉCORATIONS DE NOËL

le Conseil Communal accepte les trois devis émanant de la société TEIM pour la pose et la dépose de motifs lumineux de Noël pour la période 2020/2021 :

- DEVIS 2020-480 Pose de motifs lumineux Centre ville s'élevant à un montant de 980€ HT
- DEVIS 2020- 481 Pose de motifs lumineux rue annexes s'élevant à un montant de 980€ HT
- DEVIS 2020-482 dépose de motifs lumineux s'élevant à un montant de 980€ HT

17 sapins ont aussi été achetés pour décorer le bour.

TRAVAUX GYMNASE

Après quelques remarques de différentes associations se plaignant de la dangerosité du sol du gymnase lors de la pratique des activités sportives, les membres du Conseil Communal approuve la pose d'un revêtement de sols sportifs tout en l'adaptant évidemment à la pratique du sport mais également à tous les événements ludiques et culturels de l'année comme les vides-grenier, marché de Noël, kermesses etc... et autres manifestations organisées par nos différentes associations locales comme les repas, soirées dansantes, cabaret, vin d'honneur etc...

OUVERTURE PARKING PRIVE CHEZ MR ETAVARD

Mr Frédéric ETAVARD a demandé une autorisation de création d'accès à la voirie communale « rue de la mairie » afin de réaliser un parking privé sur sa propriété située - 7 rue de la mairie - à Saint Martin des Besaces.

Après avoir constaté sur place, les membres du Conseil Communal émettent un avis favorable au projet sous réserve que Mr ETAVARD effectue les travaux à sa charge tout en respectant bien les niveaux actuels du trottoir et qu'en cas de dégradation la commune déléguée de Saint Martin des Besaces est en droit de lui facturer le coût de la remise en état.

DON D'UNE CONCESSION

Par courrier du 6 juillet dernier, Mr Jean-Claude LETELLIER domicilié à CHATOU a souhaité faire don à la commune déléguée de Saint Martin des Besaces d'une concession familiale enregistrée à Vire le 10 novembre 1962 sous le N°318 située dans le carré SUD EST au cimetière de Saint Martin des Besaces.

Le Conseil Communal accepte ce don et charge le Maire délégué d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'enregistrement de ce dossier.

REMBOURSEMENT En raison de l'impossibilité d'utiliser la salle des fêtes, le conseil communal a accepté de rembourser les arrhes à Mme BELLAHCENE Eliane (95€) et Madame RIVIERE (120€).

LUNA PARK

Mr COLIGNY a demandé l'autorisation d'ouvrir un LUNA PARK temporaire sur son terrain situé 12 Les Blanches Landes à Saint Martin des Besaces tous les mercredis après-midi et tous les samedis et dimanches en journée pendant du 12 décembre 2020 au 10 janvier 2021.

Les mesures gouvernementales et le confinement n'ont pas permis aux membres du Conseil Communal d'autoriser l'ouverture d'un LUNA PARK sur notre commune.

Le Conseil Communal a également fait remarqué que l'état d'urgence sanitaire est prolongé jusqu'au 16 février 2021 et que l'ensemble du territoire français est déclaré sur le plan Vigipirate au plus haut niveau « Urgence Attentat » depuis le 29 octobre 2020 pour faire face à une menace terroriste qui reste durablement élevée.

REMISE D'ÉCHARPE à Mme HARDY Odile Adjointe au maire délégué

Monsieur le Maire Délégué a eu l'honneur de remettre l'écharpe à Madame Odile HARDY nommée Adjointe au Maire délégué de la commune de Saint Martin des Besaces devant l'ensemble des membres du Conseil Communal.

Mr le Maire délégué et le Conseil Communal félicitent l'adjointe pour sa nouvelle mission.



VIE ASSOCIATIVE

LE GROUPE CULTUREL BESAÇAIS

Le Groupe Culturel Besaçais regroupe différentes activités :

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à nous envoyer un email : Asso.besacaise@orange.fr

Inactive cette année à cause de la crise sanitaire liée à la COVID 19, cette association reste tout de même une association peu active.

Principale des choses c'est de prendre soin de soi et de chacun d'entre nous

Bonne année 2021

La Présidente, Liliane LEMARCHAND

A.C.C.B



Mesdames, Messieurs,

2020 restera une année particulière pour chacun d'entre nous et c'est dans ce contexte si particulier de crise sanitaire que la vie associative a dû s'adapter. Vous connaissez notre attachement à l'entretien des bonnes relations avec l'ensemble de la population locale mais encore plus notre gratitude envers les propriétaires terriens qui nous cèdent leurs terres afin que nous puissions y assouvir notre passion. C'est pourquoi je regrette profondément que cette période si difficile nous ait empêchés de se retrouver afin de partager le traditionnel repas chevreuil de fin saison et

espère que la situation puisse nous être plus favorable en 2021 et que nous aurons le plaisir de nous retrouver autour d'une bonne assiette.

Nous avons également dû annuler nos autres manifestations de l'année (ball-trap, entrecôte/frites) et n'avons pour le moment aucune visibilité sur la période qui arrive. J'espère de tout cœur que nous serons en mesure de les organiser. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés et de vous solliciter le moment venu.

En cette période pandémique, la vénerie sous terre est interdite. Néanmoins, j'en profite pour vous informer que des membres de notre amicale la pratique régulièrement en période autorisée. Si vous constatez des dégâts ou des nuisances dans vos parcelles et élevages liées à la présence de blaireaux ou de renards dans des terriers à proximité, n'hésitez pas à entrer en contact avec eux. C'est avec plaisir qu'ils se déplaceront et envisageront avec vous une intervention si nécessaire. (Contacts : Jean Claude Pouteau – 06.71.01.33.73 ou Edouard Martin – 06.82.03.95.36)

En espérant pouvoir vous retrouver le plus vite possible.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Le Président, Sébastien Olivier

ANCIENS COMBATTANTS AFN

En raison de la crise sanitaire nos manifestations ont été annulées, (19 mars, 8 mai,)

l'assemblée générale est reportée à une date ultérieure.

le 11 novembre, une cérémonie au monument aux morts a pu se faire en comité restreint avec la collaboration de la municipalité,

Nous avons une pensée toute particulière pour deux de nos camarades disparus cette année,

M Bernard Farcy, et M Marcel Lebel, toutes nos condoléances à leurs familles, Nous espérons vivement des jours meilleurs pour tous, avec nos bons vœux pour 2021,

CLUB DES AMIS DU 3ÈME ÂGE

C'est le 12 décembre 2019, que tous les adhérents se sont retrouvés pour le repas de Noël, rencontre au cours de laquelle deux nonagénaires ont été mis à l'honneur : Thérèse Hélie et Denise Lebel.

Après l'après-midi crêpes au mois de février, pour préserver notre sécurité, la salle Pierre-Madeline n'a plus été mise à disposition....

En attendant des jours meilleurs, portez-vous bien.

Le Bureau

COMITÉ DE JUMELAGE DE SAINT-MARTIN DES BESACES - LA FERRIÈRE AU DOYEN - SLAUGHAM

Vendredi 31 janvier 2020, le comité de jumelage de Saint Martin des Besaces avec Slaugham a organisé sa traditionnelle Assemblée Générale. Une quarantaine de personnes était présente pour écouter le bilan moral et financier de l'année écoulée. L'association fonctionne en collégiale. Guy Duchemin a souhaité céder sa place, il est remplacé par Daniel Levillain comme trésorier au sein de cette collégiale. 43 adhérents ont payé leur cotisation 2020.



L'Assemblée Générale s'est terminée avec le verre de l'amitié et la galette des rois.

Les manifestations prévues en 2020 qui ont été annulées pour cause de COVID 19 :

- le 18 avril : repas musical,
- weekend du 15 au 17 mai : réception des Anglais en France avec une randonnée,
- weekend du 4 au 7 septembre : week-end en Angleterre,
- le 8 novembre : matinée tripes ou repas à thème.

Les séances d'anglais entre adhérents masqués perdurent tant bien que mal le vendredi après-midi dans la salle prêtée par la mairie. (Nota Bene : pas de séance pendant les confinements et les vacances scolaires).

Espérons qu'en 2021 nous sortirons enfin du statu quo, et retrouvons une vie associative normale.

La collégiale,

ASSOCIATIONS DES DONNEURS DE SANG BESAÇAIS

L'association remercie chaleureusement tous les donateurs de sang bénévoles.

Rappelons que les besoins sont croissants et l'E.F.S a toujours besoin de sang, nos collectes sont importantes. Nous vous remercions pour votre mobilisation et afin de poursuivre dans cette voie, n'hésitez pas à en parler à votre entourage.

Dons de nos collectes, une collation vous est offerte par l'E.F.S, elle est préparée par les membres du bureau.

Nous vous souhaitons une très bonne année 2021.

Le bureau

**Dates de collectes pour 2021 à la salle des fêtes « Gilbert Françoise »,
les mercredis de 16h30 à 19h30 :
24 mars, 23 juin, 31 août, 3 novembre**

COMITÉ DES FÊTES

Les membres du bureau du comité des fêtes vous souhaitent à tous et à toutes une bonne et heureuse année 2021.

En espérant que cette nouvelle année verra s'atténuer la crise sanitaire que nous subissons.

En attendant, voici le planning prévisionnel des actions 2021 :

- Plusieurs lotos seront organisés : le 21 février, le 2 mai et le 19 septembre,
- Election de Miss Souleuvre en Bocage le 5 juin,
- La fête St Clair aura lieu sur le terrain de foot les 10 et 11 juillet,
- Apéro concert dans la cour de la Mairie le 13 juillet,
- Marché de Noël le 28 novembre.

Le comité est toujours à la recherche de membres et de bénévoles.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter au 06.34.25.66.94 / 07.82.18.66.80

Le bureau du comité des fêtes de St Martin des Besaces.

AMICALE DES POMPIERS

Quoi de mieux pour 2021 que de commencer par de bonnes résolutions ?

Après plusieurs mois difficiles, serait-ce le moment de se lancer dans une belle aventure ?

Si vous êtes sensible aux vraies valeurs humaines, intéressé(e) par de nouvelles expériences enrichissantes et variées, motivé(e) pour intervenir sur du secours à victimes, du secours routier, sur des incendies, n'hésitez pas, lancez-vous, prenez contact avec l'adjudant MAHE, chef de centre du centre de secours de St Martin des Besaces,

Dès que cela sera à nouveau possible, saisissez l'occasion de le rencontrer lui ou son équipe lors des diverses manifestations qu'organise la caserne, loto, brocante, Téléthon...



Président de l'Amicale des pompiers
Mr MAHE



HERBE & BRINDILLE

Ravie de m'installer à Saint Martin des Besaces pour apporter ma passion, mon métier.

Je vous accueille :

- le mardi 9h30-12h30 14h30-19h.
- le mercredi 9h30-12h30.
- le jeudi 9h30-12h30 14h30-19h.
- le vendredi 9h-12h30 14h30-19h.
- le samedi 9h-12h30 14h30-19h.
- le dimanche et jours fériés 9h -12h30.

Dans ma boutique Herbe & Brindille, vous trouverez pour toutes occasions, des compositions florales, plantes d'intérieur/d'extérieur, décoration, créations fait main et de l'épicerie fine".

Anais Legentil

Fleuriste « Herbe & Brindille »
1 place du Marché - Saint Martin des Besaces
14350 SOULEUVRE EN BOCAGE
Tél 02.14.12.17.41



SOCIETE GDE

L'entreprise GDE fraîchement installée anciennement "AMIRAL RECYCLAGE COLIGNY" vous rachète vos métaux usagers.

Mr DUBOURG Pascal responsable du site et son équipe vous accueillent sur un nouveau site réaménagé

L'équipe insiste bien sur le fait que vos métaux usagers seront immédiatement réglés par chèque.

N'hésitez pas à les contacter pour toute demande d'informations

Horaires d'ouverture :

Du lundi au Jeudi 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h45

Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h45

GDE Saint Martin des Besaces
12 les blanches landes
14350 Souleuvre en Bocage
tel 02.31.66.06.61

NOUVELLE IMPLANTATION

GDE RACHÈTE
VOS MÉTAUX USAGÉS ET
VOUS PAIE IMMÉDIATEMENT* !!

— SAINT-MARTIN-DES-BESACES —

CUIVRE • CÂBLES EN CUIVRE • LAITON • ZINC • ALUMINIUM • FERRAILLES • BATTERIES • ETC



RECYCLER TOUJOURS PLUS ET MIEUX

BIBLIOTHEQUE

Toute l'équipe vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2021

La responsable Monique Caumont



L'association ADMR de SAINT MARTIN DES BESACES se situe 10, rue de la mairie.

En 2019, nous avons réalisé 17079 heures de travail.

Souleuvre en Bocage représente 20 communes, en ce qui nous concerne, nous nous déplaçons dans 13, les autres étant desservies par l'association de Le Béný Bocage.

Notre association se compose de 20 aides à domicile, 14 bénévoles et une assistante administrative.

Nous aidons 133 bénéficiaires

En cette année particulièrement difficile, nous avons souhaité, plus que jamais maintenir un lien social fort et tout cela grâce à la mobilisation des intervenants et des bénévoles, que je remercie.

Vous avez besoin d'aide, de renseignements, n'hésitez pas à appeler le 02.31.09.01.22, nous serons à votre écoute.

Je vous souhaite une bonne année 2021 et surtout prenez soin de vous

L'association ADMR
Eliane FRANCOISE



Cinéma

Séance le vendredi à la Salle des Fêtes « Gilbert Françoise »

Date	Horaires
15 janvier	Grand Public 20h45
26 février	Jeune public 17h00
	Grand Public 20h45
26 mars	Grand Public 20h45
16 avril	Grand Public 20h45
07 mai	Jeune public 17h00
	Grand Public 20h45
04 juin	Grand Public 20h45

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES MANIFESTATIONS DE L'ANNÉE 2021
NON ÉTABLI A CE JOUR EN RAISON DE LA COVID 19

Frelons asiatiques

Un plan d'action contre le frelon asiatique est mis en place dans le Calvados afin de protéger l'apiculture, la population et la biodiversité. La destruction du nid doit être réalisée par un professionnel.

Face à la présence d'un nid de frelon asiatique, ne surtout pas intervenir soi-même, contacter la mairie de Saint Martin des Besaces.

Un référent a été nommé pour chaque commune déléguée de Souleuvre en Bocage. Pour Saint Martin des Besaces, il s'agit de Mr Aurélien BRIERE.



A L'ÉCOLE

Le Petit Prince



L'année scolaire 2019-2020 a été bouleversée par l'épidémie de COVID-19 et cette nouvelle année scolaire 2020-2021 continue à se trouver impactée par la crise sanitaire.

Avant d'évoquer les effets de la crise sanitaire, débutons par un tour d'horizon des effectifs et personnels de l'école. Les effectifs restent stables avec 245 élèves enregistrés en septembre 2020 contre 249 l'année passée, et une répartition se faisant toujours sur 12 classes dont 3 dispositifs CP (classes accueillant entre 10 et 15 élèves). Au niveau des personnels, suite à un accroissement du nombre d'élèves avec une reconnaissance de handicap, il y a logiquement une augmentation du nombre d'AESH (personne recrutée pour encadrer un ou plusieurs élèves en situation de handicap) qui passe de 2 à 5 au sein de l'école, avec une 6ème personne en attente de recrutement. En ajoutant les 4 agents territoriaux au service des classes maternelles (ATSEM), cela représente au total 22 adultes dans l'école pour encadrer les enfants (12 enseignants, 5 AESH, 4 ATSEM et 1 directeur).

ABORDONS DONC LA CRISE SANITAIRE, QUI A IMPACTÉ L'ÉCOLE DE MULTIPLES MANIÈRES :

Tout d'abord il y a eu le confinement à gérer, amenant un bouleversement important avec un enseignement devant désormais se faire à distance, encadré par les familles (elles-mêmes pouvant être en télétravail). Les enseignants ont rapidement utilisé le site



de l'école pour centraliser les informations, puis de nouveaux outils telle que l'application padlet ont été utilisés afin que chaque enseignant puisse personnaliser sa pédagogie à distance. Les numéros de téléphone et les adresses mails ont également été de précieux outils pour relayer les informations et garder le contact. D'autre part, pour aider les familles sans outil numérique à leur disposition, des permanences pour distribuer les cours en version papier ont été organisées toutes les semaines. Enfin, pour les enfants de personnels prioritaires (les personnels soignants), une structure d'accueil a été mise en place à l'école de le bény bocage, gérée par des enseignants des différentes écoles de soulevre en bocage et du personnel communal, le tout coordonné par M.Beer (pour l'éducation nationale) et M.Prudence (pour la mairie).

Ensuite il y a eu le déconfinement, qui a amené la superposition de deux types d'enseignement : un enseignement en présence des élèves pour ceux ayant repris les chemins de la classe, et le maintien d'un enseignement à distance pour quasiment tous les élèves de maternelle (décision communale) ainsi que pour les élèves d'élémentaire dont les familles n'ont pas souhaité la reprise de l'école (environ la moitié). Aux difficultés pédagogiques de ce double type d'enseignement se sont ajoutées les difficultés d'application du protocole sanitaire : mise en

place en place des gestes barrières, maintenir une distance d'un mètre entre les élèves en permanence, prévoir le lavage des mains (dans une vieille école non prévue pour autant d'élèves et des lavages de mains si réguliers), faire classe avec un masque pour l'enseignant, prévoir les temps de nettoyage dans la journée et après la journée, coordonner le scolaire et le périscolaire, etc. Afin d'appliquer sereinement mais strictement ce protocole, la mairie avait décidé de repousser de deux semaines la reprise de l'école (le 25 mai au lieu du 11).

Les deux dernières semaines de juin, avec l'assouplissement du protocole sanitaire, l'ensemble des élèves pouvaient retourner en classe si les familles le souhaitaient. Cela a concerné quasiment la totalité des élèves et les enseignants ont ainsi pu retrouver un enseignement en présentiel. Au niveau de l'organisation, la distanciation physique étant assouplie (de même que le nettoyage), des zones ont été mises en place dans l'école pour limiter le brassage des élèves : ainsi les élèves de l'étage de l'élémentaire ne croisent pas ceux du rez-de-chaussée, et les élèves de maternelle ne croisent pas ceux de l'élémentaire. Dans l'ensemble, c'est ce fonctionnement qui a également prévalu à la rentrée jusqu'aux vacances de la toussaint.

Avec la reprise du 2 novembre et l'entrée en vigueur du deuxième confinement, un changement important s'est produit dans les écoles avec l'obligation du port du masque pour les élèves à partir du cp.



TOUS CES CHANGEMENTS N'ONT PAS ÉTÉ SANS CONSÉQUENCES :

Dans un premier temps, visibles immédiatement, il y a eu les conséquences matérielles avec notamment l'annulation de toutes les sorties et interventions extérieures. En 2019-2020 il y a ainsi eu l'annulation du projet cirque mais aussi du projet oiseau des maternelles, de la sortie à la Maison de la Nature des cycles 2, de la visite du collège pour les CM2, etc. En 2020-2021 idem : pas de séances de Noël au cinéma d'Aunay sur Odon ; la photographie scolaire est reportée en février ; pas de sortie en forêt ; pas de marché de Noël ; etc. Les enseignants ont donc choisi de se recentrer sur du local, avec un thème d'école sur la Normandie qui devrait permettre plus de souplesse face aux difficultés pour s'organiser.

Dans un second temps, moins visibles que les annulations, ce sont les conséquences pédagogiques et les retards d'apprentissage. En effet, tous les enfants n'ont pas pu apprendre de la même manière durant le confinement, et les enseignants l'ont ressenti. Personne n'est à blâmer, mais c'est un fait que l'hétérogénéité des classes s'est accentuée. Il s'agit donc pour les enseignants de faire face à cette hétérogénéité, dans un contexte anxieux pour les élèves, avec des masques gênant les apprentissages, et des réunions avec les familles difficilement réalisables en présentiel en raison du protocole sanitaire.

Que dire pour conclure ? Au-delà du pessimisme de cet article - inhabituel en comparaison des années passées où les projets organisés par l'école sont régulièrement mis à l'honneur - inhérent à cette crise sanitaire, nous vous souhaitons tout de même de bonnes fêtes de fin d'année ! Et nous savons tous quel meilleur vœu nous souhaiterons pour l'année 2021 !

L'équipe enseignante



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Présidente : Alexia VAUTIER

Trésorière : Frédérique TARGOWSKI - FERET

L'APE est toujours à la recherche de membres actifs

Contact :

APE.saint-martin-des-besaces@outlook.fr ou notre groupe facebook

Toute l'équipe vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2021

La Présidente Alexia VAUTIER

MONOXYDE DE CARBONE

Gaz incolore, inodore, toxique et mortel

Les bons conseils – Les bonnes pratiques – Les bons gestes

1^{ère} cause de mortalité par toxique, le monoxyde de carbone (CO) résulte d'une mauvaise combustion du bois, du charbon, du pétrole, de l'essence ou du fuel et du gaz (butane, propane ou naturel : « gaz de ville »).

Le fonctionnement d'appareils à combustion mal entretenus ou utilisés dans de mauvaises conditions ainsi que des installations de chauffage ou de production d'eau chaude mal conçues, sont susceptibles d'occasionner une exposition au CO et un risque d'intoxication.



AVANT L'HIVER,

- Faites contrôler et entretenir vos appareils de combustion à usage de chauffage et de production d'eau chaude,
- Faites ramoner et vérifier l'étanchéité des conduits et des cheminées d'évacuation des gaz et des fumées.

Pour votre sécurité, faites réaliser ces opérations par un professionnel qualifié.

TOUTE L'ANNÉE,

- N'utilisez jamais de façon prolongée les appareils de chauffage d'appoint au pétrole, même pourvus d'un dispositif de sécurité,
- Ne vous chauffez jamais avec des appareils à combustion non destinés à cet usage (gazinière, four, barbecue, braséro, ...),
- Ne faites jamais fonctionner dans un espace clos (logement, sous-sol, cave, garage, ...) des matériels (groupe électrogène) ou moteurs (scooter, moto, voiture, ...) destinés à un usage extérieur à l'air libre.

Se protéger : agir sur la circulation de l'air

DES PRATIQUES DE BON SENS,

- Ne bouchez jamais les orifices ou grilles de ventilation naturelle de votre logement (entrée d'air neuf et sortie d'air vicié),
- Aérez quotidiennement pendant 10 minutes minimum les pièces de vie de votre logement (salon, salle de séjour, chambres, ...).

Pour votre bien-être et votre santé, laissez respirer votre logement.



En cas de soupçon d'intoxication au CO²,

Premier symptômes :

- » Maux de tête
- » Vertiges
- » Nausées
- » Vomissements

- Aérez immédiatement les locaux,
- Evacuez rapidement les lieux,
- Appelez les secours :